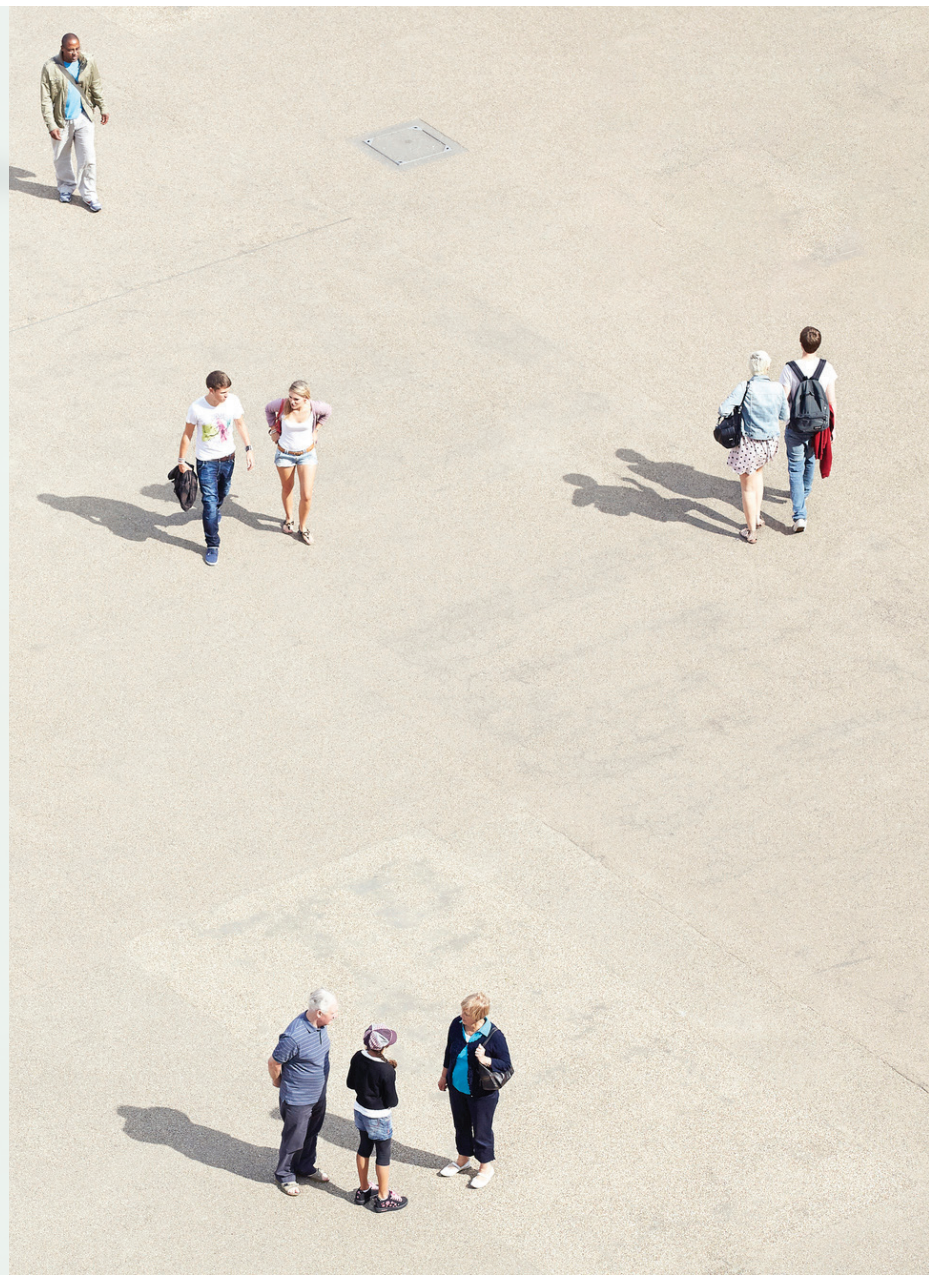


Process de Mobilité Interne

Ressources Humaines



1. Qu'est-ce que la mobilité interne ?

La mobilité interne correspond au changement de poste ou à l'évolution de fonction des salariés au sein de l'entreprise.

Elle peut être :



• **Verticale** : évolution de poste, le salarié obtient une promotion et des responsabilités plus importantes ;



• **Horizontale** : changement de poste par un poste équivalent au sein d'un même service ou d'un service différent, en conservant le même statut.



• **Géographique** : La mobilité du salarié peut entraîner éventuellement un changement de résidence.

2. Enjeux et objectifs de la Mobilité Interne.

Nous avons à cœur de vous développer !

Nous sommes convaincus que les meilleurs profils se trouvent dans nos équipes.

Par le biais de cette charte, nous officialisons le processus de mobilité interne. Feuille de route, cette charte vous permettra de prendre connaissance des parties prenantes et process.

3. Les parties prenantes dans le processus de mobilité interne.

Vous êtes collaborateur



Vous êtes acteur de votre développement personnel et de votre évolution professionnelle !

Lors de votre entretien annuel d'évaluation ou entretien professionnel, exprimez vos besoins, vos envies à votre Manager et/ou RH.

De plus, la mise en place d'un intranet " job market " vous permet de visualiser l'ensemble des offres en France et à l'international. N'hésitez pas à postuler !

Vous êtes manager



Vous êtes le premier interlocuteur de vos collaborateurs.

Vous privilégiez les ressources internes au recrutement externe.

Vous avez le souci permanent de la progression des compétences des collaborateurs placés sous votre responsabilité.

La DRH



En tant que RH, nous sommes à votre écoute sur vos besoins en mobilité.

Nous mettons en place les conditions, favorisons les opportunités et coordonnons les actions favorisant la mobilité interne dans une dynamique permettant à la fois l'optimisation et le développement des Ressources Humaines.

4. Les règles du jeu

? A qui s'adresse la Mobilité Interne ?

Voici les critères d'éligibilité :

- Être en **CDI**
- Expérience de **2 ans** sur son poste actuel (à l'issue d'une embauche ou d'une précédente mobilité)

Le processus de Mobilité Interne



L'engagements de notre entreprise
Nous réitérons notre volonté de vous développer !
Chaque candidature transmise sur le "Job Market" sera étudiée attentivement et un feedback vous sera toujours restitué par le RH.

5. L'accompagnement à la mobilité

Examen de la situation contractuelle du collaborateur

Lorsque la mobilité interne est validée par toutes les parties prenantes, un cadre est à respecter, les informations seront **stipulées dans un avenant au contrat de travail**, entres autres :



- Le timing de la passation (2 mois max),



- Le changement des dispositions contractuelles s'il en est question.
- ...

Accompagnement de la prise de fonction

Une mobilité implique de nouvelles fonctions, de nouvelles responsabilités et un nouvel environnement (géographie et/ou social). **L'équipe RH est là pour vous accompagner sur :**

- Votre parcours d'intégration,
- Les éventuelles mesures dans le cadre d'une mobilité géographique par exemple,
- Les points de suivi définis pour garantir la réussite de la Mobilité Interne (à 3-6-9 mois...)